

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 062307

M2950

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07965 Société : R.D.Y.M.R AIR MAROC  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : MOUKHTARI EL HASSANE  
 Date de naissance : 1960  
 Adresse : 123, RUE ABOU ZWILLET BORRGO BAGH CUSA  
 Tél. : 0661234885 Total des frais engagés : 621.90 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Professeur ZOUHAIR Kawtar  
Dermatologue  
452, Angle Anoual Abdelmoumen, App 208  
tel : 0522862220/17 - 0661506399  
Fax : 0522865373

Date de consultation : 27/12/22

Nom et prénom du malade : MOUKHTARI EL HASSANE Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Dermatosie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MARRAKCHI AN.CIA

Le : 29/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/01/2017			300 DH	<i>professeur Zouhair Benmoussa</i> 452, Angle Anoual -Abdelmoumen Tl : 0522862220/17 - 0661563573 Fax : 0522865573

## ~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE ISMAÏLLA Rue Ismaïla Hadjellah Casablanca 10 Bourgogne 022-5421000</i>	28/11/2011	321,30

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

Professeur ZOUHAIR Kawtar

Dermatologie Vénérérologie  
Dermato - allergologie  
Dermatologie Esthétique  
Laser



الدكتورة زهير كوثر

اختصاصية في الأمراض  
الجلدية والتناسلية الحساسية  
وعلم التجميل والليزر

Casablanca, le ..... 21 DEC 2022

ج: Noktari EL Hassau  
89,00  
Tel lavage au Sédoréin  
Attre Heli x 10,  
à diluer l'eau tiède  
2e Nopialyse Sel.  
mufas If

361 preparation:

Atopicalm Baume Huile  
(GM) -

14,400 (b) dermo-jal crème  
S.15 6 tubs

1 amp le sir x 18'

1. 1S12 x 18'

1. 1S13 x 18'

18,90

6'1

Histamur cp.

S.15

1 cp le matin x 1mas

CAN cp

S.15

1 cp le sir x 1mas

Endoscopy Champs

PHARMACIE ISMAILIA  
Rue Abou Al Wakt  
Bourcogne - Casablanca  
Tél: 022.36.97.44  
Professeur DUAHAIR KAWAKI  
Dermatologue  
Télé: 0661598899  
452, Anfa Anouar  
Tél: 022.2962.20117 - 052.8653733

221,90 6'1